

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES

**LE PIPE-LINE DU NORD—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS
TERRITORIALES AVANT LA CONSTRUCTION—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente. Étant donné que les autochtones du Yukon estiment qu'il est prioritaire que le gouvernement s'occupe de leurs revendications territoriales et qu'il les règle le plus tôt possible, et même avant la construction de tout pipe-line dans le grand Nord, et puisque le gouvernement n'a pas donné suite à la recommandation que la Commission Lysyk avait formulée préconisant une deuxième phase de l'enquête, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

• (1412)

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait amorcer immédiatement des négociations en vue de régler en principe les revendications territoriales des autochtones du Yukon avant de procéder à la construction du pipe-line du Nord.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes du Règlement, une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

**LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT DE L'OCDE—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Bill Kempling (Halton Wentworth): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. La revue traitant des Perspectives économiques publiée en décembre 1977 par l'OCDE, a brossé un tableau particulièrement pessimiste de l'avenir économique du Canada pour les prochaines années, notamment en ce qui concerne la hausse du taux de chômage et le ralentissement de la croissance réelle. Il y est mentionné que «l'économie canadienne continuerait vraisemblablement d'éprouver des difficultés», nonobstant les mesures annoncées en octobre; je propose donc, appuyé par le député de York-Simcoe (M. Stevens):

Que le comité des finances, du commerce et des affaires économiques soit immédiatement saisi du rapport de l'OCDE pour que nous en sachions davantage sur les vues si pessimistes que cet organisme entretient à l'égard du Canada et que le ministre des Finances nous explique comment il peut entrevoir une croissance du PNB alors que tous les autres économistes prévoient des problèmes et estiment que le ministre manque à son devoir lorsqu'il fait pareille prévision.

[M. Clark.]

M. l'Orateur: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

**ON DEMANDE QUE LA SUN LIFE DU CANADA DEMEURE À
MONTRÉAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une affaire urgente.

A cause de la crise nationale que le Canada vit présentement, surtout au Québec, et à cause du danger que peut représenter le départ de Montréal de la Sun Life du Canada Compagnie d'Assurance-Vie, je propose, appuyé par l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette):

Que cette Chambre demande au conseil d'administration et aux actionnaires de la Sun Life Insurance de reconsidérer leur décision et de rester à Montréal pour le plus grand bien de tout le monde.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

TRANSPORTS CANADA

**DEMANDE D'IMPRESSION DES CALENDRIERS AU CANADA—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité. Étant donné que le ministère des Transports a indiqué le 7 novembre comme date des prochaines élections et que, d'après le calendrier de 1978 du ministère de Transports imprimé aux États-Unis, non seulement le 7 novembre sera jour d'élections mais également jour férié, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Transports d'exiger que son ministère fasse imprimer ses calendriers au Canada et n'y fasse figurer que les jours fériés et les anniversaires intéressant le Canada.

M. l'Orateur: On ne peut proposer une telle motion qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.